

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu

Jeudi 30 novembre 2017

---

18h00-20h00

Membres : 23 Quorum : 12

ETAIENT  
PRESENTS  
(13)

Mme CHARGE-BARON, M. BIROT, Mme DELAIRE, Mme FOUILLET, M. GEFFARD, M. GUILLERMIC, Mme MERCERON, Mme RABILLOUD, Mme REVEAU, Mme ROBIN, M. de TROGOFF, Mme VERDON, Mme VRIGNAUD

ABSENTS  
EXCUSES  
(10)

M. BERNIER, M. BOURREAU, Mme BREMAUD, Mme DUFAURET, Mme FERCHAUD, M. GIRAUD, Mme MORANDEAU, Mme PUAUT, Mme REGNIER, M. YOU

POUVOIRS

De Mme FERCHAUD à Mme CHARGE-BARON

Date de la  
convocation

24 novembre 2017

Secrétaire  
de séance

Mme BAILLET

---

### ORDRE DU JOUR

#### 1. AFFAIRES GENERALES

##### ASSEMBLEES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 17 octobre.

##### FINANCES

1. Budget principal du CIAS - DM1
2. Budget annexe Soutien à Domicile – Budget exécutoire 2017
3. Budget annexe Soutien à Domicile – DM 1
4. Budget annexe Soutien à Domicile – DM 2
5. Budget annexe Service de soins infirmiers à Domicile – DM 4
6. Budget annexe Portage de repas à domicile – DM 1
7. Budget annexe Portage de repas à domicile – consultation emprunt pour le financement de deux véhicules frigorifiques
8. Budget annexe Logements de stabilisation – DM 3
9. Budget annexe Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale – DM 3

## **RESSOURCES HUMAINES**

- 10. Remboursement inter-budgets liés aux agents multi-budgets
  - 11. Convention de répartition des charges CA2B et CIAS
  - 12. Principes généraux portant sur le temps de travail du service du Maintien à domicile
- Pour information : mises à disposition individuelles d'agents

## **2. COMPETENCES STATUTAIRES**

### **MAINTIEN A DOMICILE**

- 13. Tarifs d'achat des repas 2018
- 14. Tarifs de vente des repas 2018
- 15. Tarifs 2018 soutien à domicile (projet remis le jour du conseil d'administration)

### **POLE LOGEMENT**

- 16. Avenant à la convention tripartite de gestion du service « dispositif ALT » entre le CCAS de Bressuire, la CA2B et le CIAS du Bocage Bressuirais
- 17. Avenant à la convention de gestion du dispositif CHRS et stabilisation entre le CCAS de Bressuire et le CIAS du Bocage Bressuirais

---

## **DELIBERATIONS**

### **ASSEMBLEES**

#### **Approbation du compte-rendu du conseil d'administration**

Le compte-rendu du conseil d'administration du 17 octobre est approuvé à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **1. Budget Principal du CIAS : DM n°1**

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON  
Réfèrent technique : Ludovic HAY

*Commentaire : il s'agit de réaliser des virements de crédits.*

*Section de fonctionnement :*

- *Renfort de personnel d'Octobre à Décembre 2017 suite à l'arrêt prolongé de la responsable du maintien au domicile : Crédits non prévus initialement*

#### **600- CIAS-BUDGET PRINCIPAL- Décision modificative n°1**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Cha-pitre	Article	Fonc-tion	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	Montant DM pro-posé	Budget après DM

022			<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>7 549,53 €</b>	<b>-2 800,00 €</b>	<b>4 749,53 €</b>
	022	02	Dépenses imprévues	7 549,53 €	-2 800,00 €	4 749,53 €
012			<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 800,00 €</b>	<b>2 800,00 €</b>
	64131	02	Rémunération personnel non titulaire	0,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>- €</b>	

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :**  
**D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,**  
**D'ADOPTER cette délibération.**  
**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## **2. Budget annexe Service Aide à Domicile (SAD) – Budget exécutoire 2017**

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON  
Réfèrent technique : Ludovic HAY

*Commentaire :*

*Il s'agit de modifier les crédits du budget SOUTIEN A DOMICILE suite à l'arrêté d'autorisation budgétaire et de tarification pour l'exercice 2017 du Conseil Départemental.*

Lors de la séance du 20 Octobre 2016, le Conseil d'Administration du CIAS de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a voté la proposition de budget 2017 du service SOUTIEN A DOMICILE transmise au Conseil Départemental.

Par rapport à la demande initiale, et suite à un courrier réalisé dans le cadre de la procédure contradictoire, le Conseil Départemental, a décidé de réduire le budget de 241 264 € pour la partie Tarifée du budget (Courrier du Conseil Départemental arrivé le 18 Octobre 2017).

- Réduire le groupe 1 (charges afférentes à l'exploitation courante) de 20 000 €
- Réduire le groupe 2 (charges afférentes au personnel) de 201 264 €
- Réduire le groupe 3 (charges afférentes à la structure) de 20 000 €
- Le tarif « Horaire Tarifé » retenu est de 21.17 € /heure pour 2017 (au lieu de 23.12 €/h demandé)

Budget exécutoire SAD 2017					
Fonctionnement	Dépenses		BP Global	BP Tarifé	BP non Tarifé
		Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	83 620.00 €	68 472.00 €	15 148.00 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 573 540.00 €	1 314 187.00 €	259 353.00 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	74 041.00 €	60 292.00 €	13 749.00 €
	Reprise déficit antérieur	20 300.00 €	20 300.00 €	0.00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>1 751 501.00 €</b>	<b>1 463 251.00 €</b>	<b>288 250.00 €</b>

	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 674 179.00 €	1 397 220.00 €	276 959.00 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	55 349.00 €	44 303.00 €	11 046.00 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	21 973.00 €	21 728.00 €	245.00 €
		002 : excédent antérieur reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 751 501.00 €</b>	<b>1 463 251.00 €</b>	<b>288 250.00 €</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses		<b>17 501.00 €</b>		
	Recettes		<b>17 501.00 €</b>		

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bres-suirais :

D'approuver le budget exécutoire 2017 ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,  
D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 3. Budget annexe Service Aide à Domicile (SAD) – DM n°1

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON  
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire :

Suite au vote du budget exécutoire, il s'agit de modifier les crédits du budget SOUTIEN A DOMICILE pour la partie tarifée

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la nomenclature M 22,

Considérant les crédits alloués par le Conseil Départemental pour le budget SAD 2017, il est proposé la décision modificative suivante :

#### 601 - CIAS-SAD - Décision modificative n°1 : Budget exécutoire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	DM à réaliser sur la partie tarifée	Montant bud-get global après DM
<b>1</b>		<b>DEPENSES EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>59 500,00 €</b>	<b>- 20 000,00 €</b>	<b>39 500,00 €</b>
	60618	Autres fournitures non stockables	1 500,00 €	- 1 000,00 €	500,00 €
	60621	Combustible et carburant	26 000,00 €	- 10 000,00 €	16 000,00 €
	6251	Voyages et déplacements	32 000,00 €	- 9 000,00 €	23 000,00 €
<b>2</b>		<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>1 202 981,00 €</b>	<b>- 201 264,00 €</b>	<b>1 001 717,00 €</b>
	64111	Rémunération principale	1 066 929,00 €	- 150 000,00 €	916 929,00 €
	64138	Autres indemnités	13 927,00 €	- 5 000,00 €	8 927,00 €
	64511	Cotisations à l'URSSAF	45 292,00 €	- 20 000,00 €	25 292,00 €
	64513	Cotisations caisse de retraite	39 857,00 €	- 10 000,00 €	29 857,00 €
	64515	Cotisation CNRACL	36 976,00 €	- 16 264,00 €	20 712,00 €
<b>3</b>		<b>DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE</b>	<b>72 840,00 €</b>	<b>- 20 000,00 €</b>	<b>52 840,00 €</b>

	61558	Entretien réparation autres matériels	16 636,00 €	- 2 000,00 €	14 636,00 €
	61561	Maintenance informatique	2 580,00 €	- 1 000,00 €	1 580,00 €
	6163	Assurance transport	7 140,00 €	- 3 000,00 €	4 140,00 €
	6167	Assurance capital décès	40 000,00 €	- 10 900,00 €	29 100,00 €
	61881	Frais de formation	3 500,00 €	- 2 000,00 €	1 500,00 €
	627	Service bancaire	1 084,00 €	- 800,00 €	284,00 €
	6541	Créances admises en non-valeur	1 900,00 €	- 300,00 €	1 600,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>- 241 264,00 €</b>	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	DM à réaliser sur la partie tarifée	Montant bud- get global après DM
<b>1</b>		<b>PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>	<b>1 267 693,00 €</b>	<b>-241 264,00 €</b>	<b>1 026 429,00 €</b>
	733141	Tarif horaire APA personnes âgées	1 096 882,00 €	-231 264,00 €	865 618,00 €
	733241	Tarif horaire APA personnes handicapées	170 811,00 €	-10 000,00 €	160 811,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>- 241 264,00 €</b>	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bres-suirais :

D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

#### **4. Budget annexe Service Aide à Domicile (SAD) – DM n°2**

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire :

Suite au vote du budget exécutoire, pour assurer le fonctionnement du service, il s'agit de modi-fier les crédits du budget SOUTIEN A DOMICILE pour la partie tarifée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M 22,

Considérant les crédits alloués par le Conseil Départemental pour le budget SAD 2017, il est proposé la décision modificative suivante :

#### **601 - CIAS-SAD - Décision modificative n°2**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	DM à réaliser sur la partie tarifée	Montant bud- get global après DM
<b>1</b>		<b>DEPENSES EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>15 500,00 €</b>	<b>54 500,00 €</b>
	60621	Combustible et carburant	16 000,00 €	10 500,00 €	26 500,00 €
	6251	Voyages et déplacements	23 000,00 €	5 000,00 €	28 000,00 €

<b>2</b>		<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>1 001 717,00 €</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>1 176 717,00 €</b>
	64111	Rémunération principale	916 929,00 €	124 000,00 €	1 040 929,00 €
	64138	Autres indemnités	8 927,00 €	5 000,00 €	13 927,00 €
	64511	Cotisations à l'URSSAF	25 292,00 €	20 000,00 €	45 292,00 €
	64513	Cotisations caisse de retraite	29 857,00 €	10 000,00 €	39 857,00 €
	64515	Cotisation CNRACL	20 712,00 €	16 000,00 €	36 712,00 €
<b>3</b>		<b>DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE</b>	<b>50 376,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>70 376,00 €</b>
	61558	Entretien réparation autres matériels	14 636,00 €	1 000,00 €	15 636,00 €
	6163	Assurance transport	4 140,00 €	4 600,00 €	8 740,00 €
	6167	Assurance capital décès	29 100,00 €	12 800,00 €	41 900,00 €
	673	Titres annulés	2 500,00 €	1 600,00 €	4 100,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>210 500,00 €</b>	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	DM à réaliser sur la partie tarifée	Montant bud- get global après DM
<b>1</b>		<b>PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>	<b>1 026 429,00 €</b>	<b>12 700,00 €</b>	<b>1 039 129,00 €</b>
	733141	Tarif horaire APA personnes âgées	865 618,00 €	10 000,00 €	875 618,00 €
	733241	Tarif horaire APA personnes handicapées	160 811,00 €	2 700,00 €	163 511,00 €
<b>2</b>		<b>AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>197 800,00 €</b>	<b>227 800,00 €</b>
	6419	Remboursement sur rémunérations	30 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €
	7488	Autres participations	0,00 €	179 800,00 €	179 800,00 €
	75881	Autres remboursements	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>210 500,00 €</b>	

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bres-suirais :**

**D'approuver la décision modificative n°2 ci-dessus.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,**

**D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## **5. Budget Annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) : DM n°4**

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Il s'agit d'intégrer les crédits non reconductibles d'un montant de 8 216 € accordé par l'ARS en complément de la dotation globale pour 2017.

Dotations complémentaires pour :

. Achat de tablettes spéciales pour la saisie des dossiers au domicile des usagers par les infirmières.

. Analyse de la pratique professionnelle avec une connotation expérimentale pour la création possible d'un SPASAD.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M22

Considérant les crédits complémentaires alloués par l'ARS pour le budget du SSIAD 2017, il est proposé la décision modificative suivante :

**602 - CIAS-SSIAD - Décision modificative n°4**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	DM à réaliser	Montant budget global après DM
<b>1</b>		<b>DEPENSES EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>800,00 €</b>	<b>6 524,00 €</b>	<b>7 324,05 €</b>
	60618	Autres fournitures non stockables	800,00 €	6 524,00 €	7 324,00 €
<b>2</b>		<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>500 951,77 €</b>	<b>892,00 €</b>	<b>501 843,77 €</b>
	64111	Rémunération principale	500 951,77 €	892,00 €	501 843,77 €
<b>3</b>		<b>DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>5 800,00 €</b>
	61881	Formation	5 000,00 €	800,00 €	5 800,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>8 216,00 €</b>	

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	DM à réaliser	Montant budget global après DM
<b>1</b>		<b>PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>	<b>1 201 247,11 €</b>	<b>8 216,00 €</b>	<b>1 209 463,11 €</b>
	73218	Dotation globale SSIAD	1 201 247,11 €	8 216,00 €	1 209 463,11 €
<b>TOTAL</b>				<b>8 216,00 €</b>	

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bre-suirais :**

**D'approuver la décision modificative n°4 ci-dessus.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**6. Budget annexe du Portage de Repas à domicile : DM n°1**

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

*Commentaire : Il s'agit de modifier les crédits pour augmenter le montant des charges en personnel : Remboursements de mise à disposition liés à l'activité 2016 non rattachés en fin d'exercice 2016.*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M14

Il est proposé la décision modificative suivante

**603 - CIAS-PORTAGE DE REPAS A DOMICILE- Décision modificative n°1**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	Montant DM proposé	Budget après DM
<b>011</b>			<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>490 726,00 €</b>	<b>-8 500,00 €</b>	<b>482 226,00 €</b>
	60623	612	Alimentation	490 726,00 €	-8 500,00 €	482 226,00 €
<b>012</b>			<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>14 300,00 €</b>
	6218	612	Autre personnel extérieur	3 300,00 €	11 000,00 €	14 300,00 €
<b>65</b>			<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>-1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	651	612	Redevance pour concession	1 500,00 €	-1 500,00 €	0,00 €
<b>022</b>			<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>-1 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
	022	612	Dépenses imprévues	4 000,00 €	-1 000,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>0,00 €</b>	

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bre-suirais :**

**D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,**

**D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**7. Budget annexe du Portage de Repas à domicile : Consultation emprunt pour le financement de deux véhicules frigorifiques**

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

*Commentaire : Après consultation, Il s'agit de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour couvrir le besoin d'emprunt pour le financement du projet d'acquisition de deux véhicules frigorifiques.*

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour le financement du projet d'acquisition de deux véhicules frigorifiques, une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires ;

Considérant les offres reçues,

Il est proposé de retenir l'offre déposée par le Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres pour un montant de 65 000 € détaillée ci-dessous :

- Durée : 60 mois
- Taux : 0.49 %
- Remboursement : Trimestriel
- Possibilité d'inclure un différé d'amortissement en capital d'une durée maximale de 12 mois

- Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, sous réserve du paiement des indemnités financières actuarielles et de gestion.
- Mobilisation des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de notre accord et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.
- Frais de dossier : 0.15% du montant avec un minimum de 100 € soit 100 €. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.

La collectivité s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres.

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :**

**De retenir cette offre.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## **8. Budget Annexe Logements de Stabilisation DM n°3**

Rapporteur : André GUILLERMIC  
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire :

*En fonctionnement : Réalisation de virements de crédits de groupe à groupe des dépenses en fonction des besoins du service :*

*. Locations : Mandatement des loyers sur 13 mois (Décembre 2016 à Décembre 2017 inclus) lié au transfert de la gestion au CCAS de Bressuire à partir du 1 Janvier 2018*

*. Crédits insuffisants pour créances irrécouvrables*

*. Crédits insuffisants pour aides en espèces réalisées auprès des usagers*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M22

Considérant les crédits alloués par la DDSCPP pour le budget des logements de stabilisation 2017, il est proposé la décision modificative suivante :

### **605 - CIAS-LOGEMENTS DE STABILISATION - Décision modificative n°3**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP + DM)	DM à réaliser	Montant budget après DM
<b>1</b>		<b>DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>- 500,00 €</b>	<b>1 700,00 €</b>
	60612	Energie	2 000,00 €	- 300,00 €	1 700,00 €
	6068	Autres achats non stockés	200,00 €	- 200,00 €	- €
<b>2</b>		<b>CHARGES EN PERSONNEL</b>	<b>15 347,75 €</b>	<b>- 600,00 €</b>	<b>14 747,75 €</b>
	6215	Personnel affecté à l'établissement	15 347,75 €	- 600,00 €	14 747,75 €
<b>3</b>		<b>DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE</b>	<b>5 850,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>6 950,00 €</b>
	6132	Locations immobilières	5 050,00 €	500,00 €	5 550,00 €

	6541	Créances non-valeur	200,00 €	300,00 €	500,00 €
	6588	Autres (Aides aux usagers)	600,00 €	300,00 €	900,00 €
<b>TOTAL</b>				- €	

**Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :**  
**D'approuver la décision modificative n°3 ci-dessus.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,**  
**D'ADOPTER cette délibération.**  
**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

### **9. Budget Annexe Centre Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : DM n°3**

Rapporteur : André GUILLERMIC  
Réfèrent technique : Ludovic HAY

Commentaire :

*En fonctionnement : Réalisation de virements de crédits de groupe à groupe des dépenses en fonction des besoins du service :*

*. Locations : Mandatement des loyers sur 13 mois (Décembre 2016 à Décembre 2017 inclus) lié au transfert de la gestion au CCAS de Bressuire à partir du 1 Janvier 2018*  
*. Crédits insuffisants pour aides en espèces réalisées auprès des usagers*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M22

Considérant les crédits alloués par la DDSCPP pour le budget du CHRS 2017, il est proposé la décision modificative suivante :

#### **606 - CIAS-CHRS - Décision modificative n°3**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	DM à réaliser	Montant budget après DM
<b>1</b>		<b>DEPENSES AFFERENTES A EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>300,00 €</b>	<b>-300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	6068	Autres achats non stockés de matériel	300,00 €	-300,00 €	- €
<b>2</b>		<b>CHARGES EN PERSONNEL</b>	<b>88 920,25 €</b>	<b>-4 000,00 €</b>	<b>84 920,25 €</b>
	64111	Rémunération principale	73 420,25 €	- 2 300,00 €	71 120,25 €
	64511	Cotisation à l'URSSAF	15 500,00 €	- 1 700,00 €	13 800,00 €
<b>3</b>		<b>DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE</b>	<b>31 344,26 €</b>	<b>4 300,00 €</b>	<b>35 644,26 €</b>
	6132	Locations immobilières	20 950,00 €	1 750,00 €	22 700,00 €
	6588	Autres (Aides en espèces et CAP*)	10 394,26 €	2 550,00 €	12 944,26 €
<b>TOTAL</b>				<b>- €</b>	

\*CAP : Chèque d'Accompagnement Personnalisé

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bres-suirais :

D'approuver la décision modificative n°3 ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,  
D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## RESSOURCES HUMAINES

### 10. Remboursements inter budgets liés aux agents multi budgets

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Agent référent : Emilie CARQUIS

*Commentaire : Il convient comme chaque année en fin d'exercice budgétaire de prendre une délibération portant sur les modalités de remboursement inter budgets des agents multi budgets.*

Considérant la demande du Trésor Public que chaque agent soit payé sur un seul budget, un budget porteur a été défini, pour chaque agent relevant de plusieurs budgets.

Afin que chaque budget supporte la charge qui lui incombe, il convient de régulariser comptablement la situation avant la fin de l'exercice.

Les répartitions suivantes ont été élaborées sur la base de l'activité 2017. En cas de remplacement des agents occupant un poste permanent dans la liste ci-dessous, le même pourcentage de répartition sera appliqué.

Par mesure de simplification, l'assiette retenue pour ces répartitions est la suivante :

Réalisations effectuées du 01/01 au 30/09/N,

Estimation pour la période du 01/10 au 31/12/N.

L'année suivante, une régularisation sera effectuée entre les montants versés et les réalisations constatées au compte administratif. La différence éventuelle sera régularisée sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Ces dispositions concernent :

MISSIONS DES AGENTS MULTI BUDGETS	PERIODE CONCERNEE	BUDGET PORTEUR	TOTAL CIAS	600 B PPAL CIAS	601 SAD	602 SSIAD	603 POR-TAGE DE RE-PAS	606 CHRS	605 LO-GEMENT STAB.
Un agent : Aide à domicile et distribution de repas	01/01 au 31/12/N	SAD	100%		82%		18%		
Un agent : Aide à domicile et distribution de repas	01/01 au 31/12/N	SAD	100%		55%		45%		
Un agent : Aide à domicile et distribution de repas	01/01 au 31/12/N	SAD	100%		97%		3%		

Un agent : Administration gestion	01/01 au 31/12/N	SAD	100%	13%	56%		31%		
Un agent : Assistant de prévention	01/01 au 31/12/N	SAD	100%	2%	98%				
Un agent : Aide soignante et Représentation syndicale	01/01 au 31/12/N	SSIAD	100%	6%		94%			
Un agent : Aide soignante et Représentation syndicale	01/01 au 31/12/N	SSIAD	100%	10%		90%			
Un agent : Administration gestion SAD et Activité mandataire	01/01 au 31/12/N	SAD	100%	4%	96%				
Un agent : Aide à domicile et Ménage locaux Siège CIAS	01/01 au 31/12/N	SAD	100%	25%	75%				
Un agent : Administration gestion du SAD et du Portage de repas	01/01 au 31/12/N	PORTAGE DE REPAS	100%		35%		65%		
Un agent Accueil antenne Argenton les Vallées et administration gestion SAD	01/01 au 31/12/N	PORTAGE DE REPAS	88,75%	13,75%	25%		50%		
Responsable du service Soutien à Domicile	01/01 au 31/12/N	PORTAGE DE REPAS	100%	55%	15%	15%	15%		
Un agent psychologue vacataire	01/01 au 31/12/N	CHRS	100%					87,50 %	12,50%
Un agent: Accueil antenne Moncoutant et gestion du Portage de repas	01/01 au 31/12/N	BPPAL CA2B	31%	16%			15,00%		

En cas de modification des dispositions présentées ci-dessus, une nouvelle délibération sera nécessaire.

**Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :**

- **D'approuver les modalités de remboursements ci-dessus présentées,**
- **De régulariser ces écritures au vu d'un état par budget.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

### **11. Mutualisation CA2b/CIAS :**

Rapporteur : Martine CHARGÉ-BARON

Référénts techniques : M BOUET-GIRARDEAU (P1) / M ANNEIX(P1) / L HAY (P1)

**ANNEXE : convention répartition charges CA2b et CIAS**

*Commentaire : Il convient comme chaque année en fin d'exercice budgétaire de prendre une délibération adoptant les méthodes de répartition des dépenses dans le cadre de la mutualisation entre la Communauté d'Agglomération et le CIAS.*

**Vu** la délibération DEL-CC-2017-110 du Conseil Communautaire en date du 20/06/2017 relative à l'adhésion au COS ;

**Vu** la délibération n°16128 prise par le conseil d'administration du CIAS en date du 15 décembre 2016.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais collabore étroitement avec son établissement rattaché, le CIAS.

Dans ce contexte, il convient d'adopter pour 2017 la méthode de mutualisation et de répartition des charges entre les deux entités.

## **1. LES FRAIS DE PERSONNEL**

Les frais de personnel comprennent 4 catégories :

### **1.1. Les services fonctionnels liés à l'action sociale :**

Pour les agents affectés aux missions liées à l'action sociale (direction, gestion, administration et accueil mutualisés), qui travaillent pour les deux structures, un pourcentage est défini pour chaque entité comme suit :

CHARGES LIEES AUX PERSONNELS	Budget porteur	Part	Part
DGA Pôle 4 : social	CA2B B. ppal	85 %	15 %
Accueil Pôle 4 : social 2 place du Millénaire	CA2B B. ppal	40 %	60 %
Accueil antenne Argenton les V. (Budget Portage de Repas)	CIAS BA Portage R	11.25 %	50 %
Accueil antenne Argenton les V. (Budget Soutien à Domicile)			25 %
Accueil antenne Argenton les V. (Budget Principal CIAS)			13.75 %
Accueil antenne Moncoutant (Budget Portage de Repas)	CA2B B. ppal	69 %	15 %
Accueil antenne Moncoutant (Budget Principal CIAS)			16 %

### **1.2. Les services supports liés aux ressources et techniques**

Il est convenu que ces charges seront supportées uniquement par la CA2B.

### **1.3. Les services opérationnels :**

Pour les agents employés par une entité mais assurant également des prestations pour le compte de l'autre entité, la répartition des rémunérations chargées s'effectue de la manière suivante :

ACTIVITES	Remboursement à effectuer - par le B PPAL de la CA2B- - - vers le BA SAD
Ménage	8025.16 €

### **1.4. L'adhésion au COS de Bressuire**

Pour les personnels antérieurement employés par la Commune et le CCAS de Bressuire, sont répartis comme suit :

REPARTITION COTISATION COS 2017	Montants à rembourser au budget principal de la CA2B	Nb agents
<b>Budget destinataire</b>		
Budget 601 - SAD	8 802.00 €	37
Budget 602 - SSIAD	3 644.00 €	14
Budget 603 - Portage de repas	780.00 €	3
Budget 606 - CHRS	779.00 €	3
<b>TOTAL CIAS (à rembourser au bud-</b>	<b>14 005.00 €</b>	<b>57</b>

## 2. LES FRAIS DE STRUCTURES

Par mesure de simplification, l'assiette retenue pour ces répartitions est la suivante :

- Réalisations effectuées jusqu'au 30 septembre de l'année ainsi que les
- Estimations de dépenses jusqu'au 31 décembre.

L'année suivante, un état de rapprochement sera fait entre

- Le montant versé et
- Les réalisations constatées au compte administratif.
- La différence éventuelle sera régularisée si elle est supérieure ou égale à 5% au vu d'un état sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

En cas de modification de l'activité des services, une nouvelle délibération sera nécessaire.

### 2.1. Site : 2 Place du Millénaire Bressuire

Pour les services partageant le local situé 2 Place du Millénaire à Bressuire et le même matériel, des frais de structures doivent être répartis :

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la méthode suivante pour 2017, sur la base d'une facture unique :

- Budget Principal de la Communauté d'Agglomération : 45 % des dépenses ;
- Budget Principal du CIAS : 55 % des dépenses

### 2.2. Autres sites : Argenton les Vallées et Moncoutant

Pour les services partageant les autres sites, Argenton les Vallées et Moncoutant, les frais de structures sont répartis comme suit, sur la base du principe suivant :

- budget principal de la Communauté d'Agglomération : 84 % des dépenses ;
- budget principal du CIAS : 16 % des dépenses.

## 3. LES CHARGES RELATIVES AU PLAN DE FORMATION MUTUALISE n-1

Vu la délibération n°16128 prise par le conseil d'administration du CIAS en date du 15 décembre 2016, Les frais liés à la mission de coordination assurée par la Maison de l'emploi sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2016 sont répartis comme suit :

REPARTITION FRAIS DE GESTION MDE 2016	NB agents	Coût unitaire (*)	Montants à rem- bourser au budget principal de la CA2B
<b>Budget destinataire</b>			
Budget 601 - SAD	4	39.77 €	159.09 €
Budget 602 - SSIAD	5	39.77 €	198.86 €
<b>TOTAL CIAS (à rembourser au</b>	<b>9</b>		<b>357.95€</b>

(\*)Coût unitaire = coût de la prestation MDE 2016 / nombre d'agents convoqués (7 000 €/176 agents)

#### **4. LES CHARGES HORS FRAIS DE STRUCTURE**

Concernant les charges, hors frais de structure, au vu d'un état justificatif, le remboursement s'effectue de la manière suivante :

- Facture réglée par la CA2B dont une partie concerne un budget du CIAS : remboursement au réel par le budget concerné
- Facture réglée par un budget du CIAS dont une partie concerne un budget de la CA2B : remboursement au réel par le budget concerné.

Sont notamment concernés par cette disposition : l'intervention des services techniques, facture des marchés d'assurances (notamment risques statutaires), frais d'affranchissements, frais de télécommunications, etc.

**Il est proposé au Conseil d'administration du la Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :**

- **en concordance avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais d'adopter pour 2017 la répartition de la facturation des diverses charges partagées entre la communauté d'Agglomération et le CIAS ainsi que les remboursements correspondants telle que présentée ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur les Budgets correspondants cités ;**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## **12. Principes généraux portant sur le temps de travail au sein du service Maintien à domicile**

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON  
Agent référent : Murielle BOUET GIRARDEAU

*Commentaire : Il s'agit de délibérer sur les principes posés dans le cadre de l'harmonisation des temps de travail des personnels à domicile travaillant au sein du secteur d'aide à domicile (SAD).*

Considérant les constats et propositions portés par la commission permanente n°2 « CIAS- Personnes âgées » auprès de l'instance Président/Vice-présidents du 10 octobre 2017 ;

Il s'agit d'adopter les principes suivants pour le secteur aide à domicile :

-Augmentation du temps de travail pour les agents dont les heures complémentaires représentent au moins 30% de leur temps effectif avec proposition aux agents concernés de modifier le temps de travail du poste à 22h00. Sont concernés 12 postes au tableau des effectifs.

-Augmentation du temps de travail pour les agents sous le seuil du mi-temps avec proposition aux agents concernés de modifier le temps de travail du poste à 17h30. Sont concernés 4 postes au tableau des effectifs.

En demandant une augmentation de son temps de travail, chaque agent acceptera la possibilité de sortir de son territoire initial d'intervention en cas de baisse d'activité ou de remplacements.

**Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :**

- **D'approuver les principes définis ci-dessus,**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

### Pour information

#### a. Mises à dispositions individuelles d'agents

Collectivité et service d'origine	Structure et service d'accueil	Nom-Prénom de l'agent	Temps de mise à disposition	Fonction	Durée MAD individuelle		Commentaires
					Date début	Date fin	
CIAS – Politique de la ville/Jeunesse	CCAS de Bressuire	<b>Patricia PONTYOU</b>	35h/ hebdo.	Accompagnatrice sociale	01.01.2018	31.12.2018	Cf délibération du CIAS du 22/06/2017 confiant la gestion du CHRS à la ville de Bressuire
CIAS – Politique de la ville/Jeunesse	CCAS de Bressuire	<b>Anne-Marie CHARRUAULT</b>	31h30 /hebdo	Accompagnatrice sociale	01.01.2018	31.12.2018	Cf délibération du CIAS du 22/06/2017 confiant la gestion du CHRS à la ville de Bressuire
CIAS – Politique de la ville/Jeunesse	CCAS de Bressuire	<b>Catherine SECHET</b>	31h30 / hebdo	Assistante administrative et logistique du Pôle logement	01.01.2018	31.12.2018	Cf délibération du CIAS du 22/06/2017 confiant la gestion du CHRS à la ville de Bressuire

## MAINTIEN A DOMICILE

### 13. TARIF D'ACHAT DES REPAS 2018 – PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

**Rapporteur : Martine CHARGE BARON**

**Agent référent : Marie VINCEDEAU**

*Commentaire : Il s'agit de valider les tarifs d'achat des repas 2018 (hors marché).*

Le CIAS a augmenté les prix d'achat des repas l'an passé de 0.03 €.

Il est proposé de revoir, d'une manière générale, les prix d'achat des repas des fournisseurs hors marché.

Liaison chaude	Prix d'achat 2017
Le PIN	6.36 €
NUEIL LES AU- BIERS	7.26 €
CERIZAY	5.66 €
CLESSE	7.56 €
COURLAY	7.21 €
MONCOUTANT	5.21 €

Le CODEMS de la Chapelle St Laurent (liaison froide) a sollicité un tarif repas à 5.23 € pour 2018.

**Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :**

- **De ne pas augmenter les tarifs d'achat des repas 2018 en liaison chaude, dans l'attente de la réflexion engagée par le groupe de travail.**
- **D'augmenter de 0.02 € le tarif d'achat des repas 2018 du CODEMS de la Chapelle St Laurent et de l'EHPAD « Les Magnolias » de Moncoutant.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,  
D'ADOPTER cette délibération.**

**D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

#### **14. TARIFS DE VENTE DES REPAS 2018 - PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

**Rapporteur : Martine CHARGE BARON**

**Agent référent : Marie VINCEDEAU**

*Commentaire : Il s'agit de valider les tarifs 2018 de vente des repas servis en liaison chaude et froide.*

La communauté d'Agglomération de Bocage Bressuirais doit apporter la même offre de services sur l'ensemble de son territoire, au même tarif.

Toutefois, concernant le portage de repas en liaison chaude, des services « autonomes » subsistent sur certaines communes.

En 2017, les tarifs étaient de :

- ↳ 8.30 € pour le déjeuner (excepté Bressuire au tarif de 8.40 €)
- ↳ 13 € pour le forfait déjeuner/dîner
- ↳ 15 € pour le forfait couple.
- ↳ La prestation portage était fixée à 3.80 € pour l'année 2016.

Conformément aux orientations prises en 2014, définissant une règle générale applicable en matière de tarification, il est proposé d'arrêter les tarifs 2018, en tenant compte de l'harmonisation sur le territoire.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- D'augmenter le tarif déjeuner à 8.40 € pour 2018 afin d'harmoniser les tarifs en liaison froide et liaison chaude sur tout le territoire.
- De maintenir le tarif forfait couple à 15 € et le forfait déjeuner/dîner à 13 € pour 2018.
- De maintenir la prestation portage de repas à 3.80 € pour l'année 2017.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,  
D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 15. TARIFS 2018 SOUTIEN A DOMICILE

Rapporteur : Martine CHARGE BARON

Agent référent : Juliette BAILLET

Commentaire : Il s'agit de valider les tarifs 2018 du service soutien à domicile

Un rappel est effectué des tarifs 2017 du service soutien à domicile.

Après divers échanges, il est proposé les tarifs suivants pour 2018 :

**Frais de dossier : 17 €**

**Mutuelles : 22 €/h**

**Plein tarif semaine : 21.70 €/h**

**Plein tarif dimanche et jours fériés : 27.70 €/h**

**Heure de dépassement : application du plein tarif**

**MSA : 21.17 €/h (application du tarif APA N-1)**

**Déplacement facturé à l'usager : 0.65 €/km**

### **Tarifs DOMPLUS (délibération du conseil d'administration du CIAS du 17 octobre 2017)**

<b>Aide à domicile</b>	<b>22.50 € l'heure + 25 % nuit dimanche et jours fériés</b>
<b>Aide à la personne</b>	<b>23.00 € l'heure + 25 % nuit dimanche et jours fériés</b>
<b>Sortir Plus</b>	<b>23.72 € l'heure + 25 % nuit dimanche et jours fériés</b>
	<b>0.82 €/km + 25 % nuit dimanche et jours fériés</b>

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'approuver les propositions de tarifs 2018 ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,  
D'ADOPTER cette délibération.  
D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## POLE LOGEMENT

Les deux sujets initialement prévus à l'ordre du jour sont annulés.

**La prochaine réunion est fixée à 18 h00 :  
Le jeudi 21 décembre 2017**

La Vice-Présidente du CIAS  
Martine CHARGE-BARON